

Recherches sociographiques



Les quartiers dans la politique municipale à Sherbrooke

Pierre O'Neil

Volume 2, numéro 3-4, 1961

Matériaux pour une sociologie politique du Canada français

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055098ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055098ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Dans une monographie soumise comme "essai de maîtrise" au Département de science politique de l'Université Laval, en 1960, Pierre O'Neil avait cherché à préciser dans quelle mesure ce qu'on appelle "l'esprit de quartier" constitue un facteur important au niveau de la politique municipale. Ses analyses ont porté sur les résultats de cinq référendums tenus dans la ville de Sherbrooke; il en présente, dans l'article qui suit, les principaux résultats.

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

O'Neil, P. (1961). Les quartiers dans la politique municipale à Sherbrooke. *Recherches sociographiques*, 2(3-4), 473–482. <https://doi.org/10.7202/055098ar>

LES QUARTIERS DANS LA POLITIQUE MUNICIPALE

A SHERBROOKE

Dans une monographie soumise comme "essai de maîtrise" au Département de science politique de l'Université Laval, en 1960, Pierre O'Neil avait cherché à préciser dans quelle mesure ce qu'on appelle "l'esprit de quartier" constitue un facteur important au niveau de la politique municipale. Ses analyses ont porté sur les résultats de cinq référendums tenus dans la ville de Sherbrooke; il en présente, dans l'article qui suit, les principaux résultats.

Pour les fins de l'administration municipale, la ville de Sherbrooke (58, 668 habitants en 1956) est divisée en cinq quartiers. Les quartiers Ouest et Nord forment l'objet principal de notre étude. Ces deux quartiers sont les pôles de la vie politique municipale. Par l'intermédiaire de leurs échevins respectifs et par l'intermédiaire de certains clubs sociaux, c'est invariablement de ces deux quartiers que naissent les divergences ou les tensions qui donnent encore quelque couleur à la politique municipale. Si un problème quelconque se pose à la municipalité, des représentants officiels ou non des deux quartiers se chargeront de lui donner les formes dans lesquelles il sera présenté au jugement de la population. Ces fréquentes divergences de vues ont fini par convaincre les voteurs et bon nombre de dirigeants de l'existence d'un "esprit de quartier", sorte de mauvais génie de la politique municipale, qui isole l'une par rapport à l'autre les zones administratives de la ville.

Ainsi, au lendemain de chaque référendum, il se trouve des notables pour expliquer que les résultats divisés sont dus au fait qu'il existe entre les quartiers un esprit de clocher qui empêche les contribuables de s'élever à penser le bien commun par delà les limites du quartier. C'est l'opinion répétée de La Tribune : "Malgré qu'on le leur rappelle fréquemment, certains gens se montrent incorrigibles, leur "civisme", si l'on peut dire, se résume

à un quelconque esprit de clocher, et dès qu'il ne s'agit point de la division ou du coin où ils demeurent, ils se désintéressent totalement de la chose publique" [1]. Ou encore : "L'esprit de quartier a joué fortement dans cette consultation" [2]. Le maire partage cet avis : "Ceux qui n'avaient pas besoin de travaux ont voté contre" [3]. Bien qu'un échevin interrogé par nous affirme que cet esprit de quartier n'existe pas, un autre souligne qu'il existe et qu'il faut l'assumer. Trois conseillers municipaux signalent que cet esprit de quartier a déjà existé mais que leur arrivée à l'échevinage a corrigé cette situation.

La recherche que nous avons entreprise visait à découvrir comment ces tensions se manifestent lorsque intervient dans la législation municipale le vote des propriétaires. Pour ce faire, nous avons choisi certains référendums parmi les plus importants ; nous en avons analysé les résultats à la lumière des campagnes d'opinion qui les ont précédés.

Les quartiers

Il importe d'abord de marquer par quelques traits les principales différences entre les deux quartiers étudiés.

Dans le quartier Ouest, les propriétaires ne forment que 7.4% de la population totale. 90% sont des Canadiens français. Les ouvriers y représentent 52% du total, 33% étant des ouvriers qualifiés; 3.5% des propriétaires du quartier sont des professionnels, 3.2% des administrateurs et 12.8% de petits commerçants.

Ce quartier englobe le secteur le plus industrialisé de la ville. Parmi les quelque 85 entreprises industrielles dénombrées par le Bureau du greffier en 1956, près d'une trentaine étaient situées dans le quartier Ouest. C'est là qu'on trouve les principales entreprises textiles et métallurgiques.

On doit donc considérer le quartier comme un quartier ouvrier. Mais alors que la population en général participe à la politique par l'intermédiaire de groupes et d'associations diverses, les propriétaires ouvriers du quartier

[1] La Tribune (quotidien publié à Sherbrooke), 16 septembre 1954.

[2] La Tribune, 25 janvier 1952.

[3] La Tribune, 22 septembre 1954.

Ouest n'ont aucune chance de s'intégrer dans ces groupes [4]. Notons cependant qu'on trouve dans l'Ouest les cellules les plus actives de la Société Saint-Jean-Baptiste et qu'au dire de certains, l'Ouest est aussi le château-fort de la Ligue des propriétaires de Sherbrooke.

Contrastant avec l'Ouest, le quartier Nord compte, dans sa population, 12% de propriétaires, dont 66% sont des Canadiens français et 25% des professionnels ou des administrateurs; les ouvriers n'y représentent que 18% du total. Ces distinctions sont bien illustrées par le caractère physique du quartier; celui-ci est, en effet, presque exclusivement résidentiel.

Bien que certains qualifient volontiers le quartier comme "amorphe" en politique municipale, il participe davantage que l'Ouest à la vie politique, parce qu'une importante fraction de la population des propriétaires fait partie des groupements les plus divers qui s'intéressent d'une façon ou d'une autre à l'administration municipale.

Les référendums

Pour les fins de ce travail, nous avons choisi cinq référendums municipaux parmi une série de projets s'échelonnant sur une dizaine d'années. De l'avis des journalistes qui "couvrent" les affaires municipales, de l'avis d'un bon nombre d'échevins et de certains hauts fonctionnaires municipaux, ces référendums sont parmi les plus importants présentés à la population, non seulement à cause des problèmes auxquels ils se rapportaient, mais encore à cause de l'intérêt qu'ils ont suscité dans l'opinion publique.

Construction d'un centre civique. Ce référendum eut lieu en 1949. C'est un projet que le maire actuel, alors échevin, caressait de longue date. Il s'agissait d'édifier au centre même de la ville un vaste immeuble où logeraient, en plus d'un nouvel hôtel de ville, un stade, deux salles de concert et des lieux de récréation pour les jeunes. Pour une raison ou l'autre, le projet était mal vu d'une large tranche de la population. Il heurtait de front les intérêts de l'Eastern Townships Agricultural Association qui exploitait son propre stade sur les terrains de l'exposition, le louant à l'occasion pour des spectacles divers.

[4] C'est l'avis, par exemple, du secrétaire des Chambres de commerce.

L'usine de filtration. La ville de Sherbrooke a toujours été reconnue pour la piètre qualité de son eau. C'est pourquoi, depuis vingt-huit ans, à intervalles plus ou moins réguliers, la population a dû se prononcer plus de cinq fois sur un projet de filtre. C'est en considérant cette fréquence que nous étudions ici les projets de 1952 et de 1954. Ils sont à toutes fins pratiques semblables, sauf que d'une année à l'autre ils impliquent des investissements de plus en plus considérables.

Les travaux publics. Les travaux publics ont une importance considérable dans l'administration municipale. Dans sa thèse sur le pouvoir municipal dans une localité de la banlieue de Québec, Gérard Lapointe a montré combien la fonction municipale au plan des services publics est privilégiée [5].

Dans le cas qui nous concerne, les travaux publics projetés sont à peu près également répartis parmi les cinq quartiers et ceci afin que "l'esprit de quartier" ait le moins de chances possibles de jouer.

Le projet de Brompton. Le projet de Brompton (1955) dont il est question ici concernait un emprunt en vue d'acheter une station hydroélectrique située à quelques milles de Sherbrooke. Ce genre de projet est bien connu à Sherbrooke depuis que la ville a entrepris en 1908 de municipaliser la production et la distribution de l'électricité. L'initiative fut très rentable au début. Mais, au moment où survient le projet de Brompton, il semble bien que les citoyens ne sont plus d'accord. Car, si ce système maintient à un niveau constant le taux de la taxe, on s'aperçoit bien que la ville vend l'électricité à des taux beaucoup plus élevés que ceux des compagnies privées. Le dilemme suivant se posait donc en 1955 : ou bien payer à la ville des taux de taxes plus bas et des frais d'électricité plus élevés, ou bien payer plus de taxes à la ville en payant moins cher, à des compagnies privées, l'électricité.

Les thèmes

Des débats suscités par chacun des projets énumérés se dégagent certains thèmes précis dont nous donnons ci-après la liste :

[5] Voir l'article de Gérard LAPOINTE dans ce numéro.

- Le centre civique : une solution au problème des loisirs; une nouvelle occasion de majorer les taxes; une mauvaise utilisation des deniers publics, puisqu'il s'agit de créer une entreprise publique dans un secteur déjà occupé par l'entreprise privée; un dangereux précédent, puisqu'on s'engagerait ainsi dans la voie de la municipalisation des services sur le plan culturel; une initiative heureuse, parce que, dans le domaine des loisirs, les Canadiens français accusent un retard sur leurs concitoyens de langue anglaise.
- L'usine de filtration : un pas vers l'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques; un atout dans le processus de croissance industrielle; un facteur de bonne réputation pour la ville; un projet qui entraînera une hausse des taxes.
- Les travaux publics : un facteur de croissance économique; un facteur de bonne réputation pour la ville; une façon de parer au chômage et d'atténuer les écarts entre riches et pauvres; un projet qui entraînera une augmentation des taxes.
- Le projet de Brompton : un choix entre la municipalisation des services et l'entreprise privée; un projet préjudiciable, en raison des taxes nouvelles qu'il entraînera, à la famille canadienne-française.

On aura noté que dans tous les cas il a été fait mention des majorations de taxes qu'entraînerait la réalisation des projets. Il faut souligner aussi l'insistance sur des thèmes qui réfèrent au progrès de la ville et à sa bonne réputation.

Ces observations seront encore plus significatives si on regroupe les différents thèmes utilisés autour des six fonctions des corporations municipales telles que définies par G. Lapointe dans son étude sur le pouvoir municipal. On constatera alors que deux thèmes se rapportent aux services sociaux, culturels et de sécurité, deux autres touchant à la municipalisation de divers services correspondant aux devoirs de l'administration municipale en matière de services publics. Pour ce qui est du développement futur de la ville, il en est abondamment question et le souci de certains groupes à cet égard nous apparaît très clairement. Mais il est surtout significatif de remarquer que c'est à la fonction de financement que s'intéressent le plus les contribuables. Leurs préoccupations en ce sens se manifestent à l'occasion de chacun des projets et se traduisent chaque fois par une opposition systématique aux initiatives susceptibles d'entraîner des hausses de taxes.

Nous verrons plus loin comment ces thèmes ont été utilisés et, surtout, par quels groupes ils l'ont été au cours de la discussion des différents projets.

Soulignons pourtant dès maintenant que si les édiles municipaux privilégient dans leurs préoccupations certaines des fonctions municipales et notamment celles qui se rapportent aux travaux publics, les contribuables se préoccupent davantage, pour leur part, du financement des services.

On peut établir un nouveau regroupement des thèmes selon leur utilisation par les principaux agents de formation de l'opinion publique : les échevins de la ville; les clubs sociaux et, en particulier, les Chambres de commerce; les journaux locaux (La Tribune, Sherbrooke Daily Record); la Ligue des propriétaires.

On constate par exemple que, le plus souvent, les échevins insistent sur la nécessité de favoriser la croissance industrielle et économique de la cité et notamment en lui créant la réputation d'une ville dynamique largement ouverte au progrès. Ce n'est que par exception qu'ils utiliseront d'autres arguments. Ainsi, c'est un échevin qui a affirmé que les Canadiens français étaient plus lents que leurs concitoyens de langue anglaise à organiser les loisirs de la jeunesse. Un échevin insiste, à un autre moment, sur le danger du chômage advenant le refus des crédits nécessaires à la réalisation de tel projet. A une occasion, un échevin déclare que "si le projet est battu, ce sera la lutte de ceux qui ont ce dont ils ont besoin contre ceux qui ne l'ont pas".

Le rôle des clubs sociaux est plus discret; il se limite en effet à fournir aux échevins une tribune d'où ceux-ci rejoignent, par la voix des journaux, tous les contribuables. Bien qu'effacé, le rôle des clubs sociaux n'en est pas moins important. Car ils permettent aux échevins de travailler sur un mode presque personnel à la réalisation de leurs projets auprès d'une catégorie de contribuables très sensible au progrès de la cité, puisqu'elle est formée d'un grand nombre de professionnels et de la majorité des hommes d'affaires de la ville.

A peu d'exceptions près, les journaux s'accordent avec les deux groupes dont nous venons d'évoquer les opinions. Toutefois, à propos du projet de construction d'un centre civique, La Tribune prend position pour l'entreprise privée en soutenant que l'administration publique d'une telle entreprise constituerait une mauvaise utilisation des deniers publics. Le Sherbrooke Daily Record, pour sa part, ne s'écarte de l'opinion des échevins et des clubs sociaux qu'à une seule reprise pour déclarer que le projet de Brompton ne profitera en rien aux contribuables et qu'il faut le rejeter.

Si l'on juge d'après le résultat du vote sur les différents projets étudiés ici, il n'y a pas de doute que la Ligue des propriétaires joue sur le plan de la politique municipale un rôle très important. Elle s'est en effet opposée farouchement à quatre des projets mis aux voix et chaque fois ce fut en insistant sur le fait que l'adoption de ces projets allait entraîner des augmentations de taxes.

Le vote des contribuables

On trouvera, dans le tableau 1, les résultats, pour les quartiers Ouest et Nord, des cinq référendums décrits plus haut.

Le premier projet, relatif à la construction d'un centre civique, est rejeté par les propriétaires des deux quartiers. Dans le quartier Ouest, toutefois, la majorité des opposants est faible et l'évaluation de leurs propriétés atteint un montant inférieur à celui de l'évaluation des propriétés des contribuables approuvant le projet. Les résultats des référendums de 1952 et de 1954, au sujet de la construction d'une usine de filtration, révèlent une nette opposition entre une minorité plus riche et une majorité de petits propriétaires défavorables au projet. Ces derniers sont surtout des contribuables du quartier Ouest. Les résultats du référendum sur les travaux publics, tenu en 1954, font ressortir la même opposition chez les propriétaires du quartier Ouest : les 272 votes favorables représentent un ensemble d'immeubles évalués à une somme supérieure à celle que représentent les 610 votes défavorables. Ce sont encore les petits propriétaires qui refusent le projet de Brompton, en 1955, dans le quartier Ouest; dans le quartier Nord, la majorité des opposants l'emporte nettement, en raison peut-être d'une intense campagne menée contre cette entreprise par le quotidien de langue anglaise de la localité.

Conclusion

Au point de départ de ce travail, nous avons repris une hypothèse formulée à plusieurs reprises dans la municipalité selon laquelle les affaires politiques municipales sont constamment dominées par des rivalités qu'on se plaît à attribuer à l'existence d'un esprit de quartier. Cette explication, nous l'avons retrouvée dans des commentaires de journaux, dans des discours d'échevins à l'occasion de l'un ou l'autre des référendums.

TABLEAU 1

RESULTATS, POUR LES QUARTIERS OUEST ET NORD, DE CINQ REFERENDUMS
TENUS A SHERBROOKE ENTRE 1949 ET 1955

Objet du référendum	QUARTIER OUEST				QUARTIER NORD			
	Nombre	Évaluation	Nombre	Évaluation	Nombre	Évaluation	Nombre	Évaluation
Centre civique (1949)	274	\$2,223,024	283	\$2,077,840	232	\$2,390,732	350	\$4,760,836
Usine de filtration (1952)	203	4,228,105	565	4,155,940	406	6,210,821	244	2,192,284
Usine de filtration (1954)	102	2,997,734	712	6,995,396	394	7,724,568	302	3,410,277
Travaux permanents (1954)	272	5,782,089	610	5,176,312	316	6,744,896	259	3,379,060
Projet de Brompton (1955)	211	5,045,611	269	3,187,126	183	3,784,219	271	5,838,854

Source : Bureau du greffier, Cité de Sherbrooke.

Mais il ressort de notre étude que cette explication des difficultés de la politique municipale est un peu superficielle à moins qu'elle ne dénote le souci de camoufler de véritables divisions sociales sous le prétexte facile de l'esprit de quartier. Les résultats des référendums apportent un démenti à cette façon de voir ; ils indiquent en effet que la solidarité des petits propriétaires existe par delà les limites des quartiers. D'ailleurs, les groupes dont nous parlons dans cet article, même s'ils forment les deux courants d'opinion les plus importants dans la politique municipale et même s'ils expriment des oppositions qui ont toujours existé entre l'Ouest et le Nord, ne s'alignent pas en fait sur des considérations de quartier. Bien que la Ligue des propriétaires ait son château-fort dans l'Ouest, elle ne représente pas exclusivement ce quartier ; quant aux clubs sociaux et aux Chambres de commerce, ils ne comptent pas d'ouvriers parmi leurs membres, mais on en trouve des adhérents dans tous les quartiers.

Faut-il se surprendre de ce que les clubs sociaux comme les journaux se rallient constamment aux côtés du Conseil municipal pour faire la lutte à la Ligue des propriétaires ? Comment des hommes d'affaires ne s'associeraient-ils pas au progrès de leur ville, même au prix de quelque sacrifice financier ? Le Conseil municipal lui-même ne doit-il pas être à l'avant-garde de ce progrès ? N'est-ce pas son rôle de le définir et de le planifier ? Comment les journaux locaux pourraient-ils manifester de sérieuses oppositions ? Ne vivent-ils pas eux-mêmes à cause de l'appui matériel des hommes d'affaires qui détiennent les postes-clés de l'industrie et du commerce ? Ainsi se constitue normalement un tissu d'intérêts convergents, un réseau d'organismes où l'unanimité est constante, où l'opinion ne peut être nuancée, où elle ne s'exprime que par l'accord ou l'opposition sans faire aucune place au compromis.

Quant à la Ligue des propriétaires qui représente l'opinion des petites gens, ce n'est pas par hasard qu'elle compte dans l'Ouest une large proportion de ses membres. En s'opposant non pas au progrès mais à toute forme d'augmentation des taxes, la Ligue ne fait qu'exprimer un réflexe de défense des gagne-petit. Car les progrès de la ville, personne ne doute qu'ils favoriseront davantage et plus vite les hommes d'affaires que les ouvriers. Pour ce qui est des taxes, "l'homme d'affaires du Nord, affirme un échevin de l'Ouest, peut cacher son revenu ; dans l'Ouest, on ne peut se permettre cela. C'est pourquoi, par exemple, on y insiste plutôt sur les taxes que sur le bien-être". Cette expression d'opinion constitue un bon indice du fait que les divergences qui marquent la politique municipale manifestent fondamentalement des distinctions dans les statuts socio-économiques des contribuables.

Telle est la conclusion de cette brève analyse. La croyance en un "esprit de quartier" est-elle une image incomplète de cette situation ou, au contraire, a-t-elle été élaborée pour masquer la réalité ? Et, dans ce cas, comment certains leaders peuvent-ils affirmer péremptoirement qu'ils ont mis fin par leurs actes au chauvinisme de quartier ? Il serait intéressant de poursuivre l'analyse pour décanter cette notion d'esprit de quartier ainsi que le rôle qu'elle joue dans la vie politique municipale. Mais cette étude, en l'un ou l'autre de ses points, suggère d'autres travaux intéressants. Ainsi, il faudrait donner plus d'importance au phénomène de la stratification sociale et à ses conséquences dans l'élaboration et l'application de la politique municipale; on pourrait déboucher ainsi sur l'étude de la formation des groupes d'opinion et dégager ultérieurement des indications précieuses concernant l'exercice du pouvoir dans la municipalité. Car on se souviendra que cinq fois sur cinq l'opinion du Conseil municipal a été battue en brèche par les contribuables.

Pierre O'NEIL

L'Assurance-Vie Desjardins,
Lévis.